

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES CONTRÔLEURS DES DOUANES

SUJET : Géographie économique

Durée : 03 heures

L'espace économique mondial :
Contrastes et interdépendance

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES CONTRÔLEURS DES DOUANES

SUJET : Droit

Durée : 02 heures

L'évolution de la tutelle dans la politique de
décentralisation au Sénégal

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS PROFESSIONNEL
DES SOUS-OFFICIERS DES DOUANES

SUJET : Droit

Durée : 02 heures

Le Conseil constitutionnel

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT **DES AGENTS DE CONSTATATIONS DES DOUANES**

SUJET : FRANÇAIS

Durée : 03 heures

« Il n'y a pas de développement "clé en mains". Le seul développement viable et valable est le développement clés en tête. »

Quelles réflexions suscite en vous cette affirmation de l'historien africain ?

Joseph KI-ZERBO
In La natte des autres

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES AGENTS DE CONSTATIONS DES DOUANES

SUJET : GEOGRAPHIE

Durée : 03 heures

Le rôle et la place de l'élevage dans l'économie du Sénégal.

CONCOURS DIRECT
DES SOUS – OFFICIERS DES DOUANES

SUJET : Organisation constitutionnelle,
administrative ou judiciaire du Sénégal

(DROIT)

Durée : 02 heures

Le pouvoir judiciaire

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES CONTRÔLEURS DES DOUANES

SUJET : Organisation constitutionnelle,
administrative ou judiciaire du Sénégal

(DROIT)

Durée : 02 heures

Les attributions de la cour de cassation

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES CONTRÔLEURS DES DOUANES

SUJET : Droit

Durée : 02 heures

L'évolution de la tutelle dans la politique de
décentralisation au Sénégal

CONCOURS DIRECT

DES AGENTS DE CONSTATATIONS DES DOUANES

SUJET : Rédaction sur un sujet d'ordre général
heures

Durée : 03

« La culture ne se transmet point et ne se résume point.
Etre cultivé c'est en chaque ordre, remonter à la source
et boire dans le creux de sa main, non point dans une
coupe enchantée ».

Expliquez et commentez ces propos d'Alain en vous appuyant sur des exemples précis.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

Concours 2002

CONCOURS PROFESSIONNEL
DES CONTRÔLEURS DES DOUANES

SUJET : Organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire
du Sénégal
(DROIT)

Durée : 02 heures

La cour des comptes

CONCOURS DIRECT
DES SOUS-OFFICIERS DES DOUANES

SUJET : Droit

Durée : 02 heures

La mise en œuvre du principe de la séparation des
pouvoirs

CONCOURS DIRECT DES CONTROLLEURS DES DOUANES

SUJET : Mathématiques

Durée : 02 heures

Problème 1 :

Un tronçon d'autoroute possède deux péages identiques.

Chaque péage comporte deux types de passage :

- un passage automatique A ;
- un passage à monnaie M.

65% des usagers utilisent le passage A sans payer

5% des usagers utilisent le passage M en payant.

Les automobilistes honnêtes perdent, à chaque péage, soit une minute (passage A) soit quatre minutes (passage M). Les automobilistes malhonnêtes ne perdent pas de temps.

1) un automobiliste prend ce tronçon d'autoroute. On admettra que son comportement au deuxième péage est indépendant de celui qu'il a eu au premier péage.

Soit T la variable aléatoire égale au temps perdu à l'issue des deux péages

- a) Déterminer la loi de probabilité T
- b) Calculer l'espérance mathématique

2) Dix (10) voitures se présentent successivement aux deux péages.

Quelle est la probabilité pour que six des dix véhicules perdent exactement cinq minutes.

Problème 2 :

Soit $f(x) = x + \sqrt{|x^2 - x|}$

- 1) **Montrer que f est définie sur 3 et donner l'expression de f sans le symbole valeur absolue.**

- 2) Etudier la dérivabilité de f en $x = 0$ et en $x = 1$
Interpréter graphiquement ces deux résultats.
- 3) a) Calculer $f'(x)$ dans les intervalles où f est dérivable.
b) Etudier les variations de f
- 4) a) Calculer $\lim_{x \rightarrow 1} (f(x) - (2x - 1))$. Que peut-on en déduire ?
b) Donner l'autre asymptote
c) Etudier la position de la courbe de f par rapport à ses asymptotes.
- 5) Tracer la courbe de f ainsi que ses demi tangentes en $x = 0$ et $x = 1$ dans le repère (o, i, j)
- 6) Soit g la restriction de f sur $[1 + \sqrt{2}, 2]$
a) Montrer que G est bijective de $[1 + \sqrt{2}, 2]$ vers J à préciser.
b) g^{-1} est-elle dérivable sur J ? g^{-1} réciproque de g .
c) Calculer $g(2)$ et $g'(2 + \sqrt{2})$, $g'(2 - \sqrt{2})$
- 7) Tracer la courbe de g^{-1} dans le même repère (o, i, j) .

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES CONTRÔLEURS DES DOUANES

SUJET : Droit

Durée : 03 heures

La Cour Suprême, gardienne de droits et libertés individuelles

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES CONTRÔLEURS DES DOUANES

SUJET : Droit

Durée : 03 heures

Pouvoir hiérarchique et pouvoir de tutelle

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES CONTRÔLEURS DES DOUANES

SUJET : Droit

Durée : 03 heures

Décentralisation et déconcentration au Sénégal

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES CONTRÔLEURS DES DOUANES

SUJET : Droit

Durée : 03 heures

La politique de décentralisation au Sénégal.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES CONTRÔLEURS DES DOUANES

SUJET : Droit

Durée : 03 heures

Déconcentration et centralisation administrative au Sénégal

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES AGENTS DE CONSTATATIONS DES
DOUANES

SUJET : GEOGRAPHIE

Durée : 03 heures

Que pensez – vous du système éducatif sénégalais ?

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES AGENTS DE CONSTATATIONS DES
DOUANES

SUJET : GEOGRAPHIE

Durée : 03 heures

L'économie sénégalaise et les contraintes extérieures

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES AGENTS DE CONSTATATIONS DES
DOUANES

SUJET : GEOGRAPHIE

Durée : 03 heures

Quels sont les objectifs et les instruments de la politique agricole au Sénégal

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIVISION FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION INITIALE

CONCOURS DIRECT
DES AGENTS DE CONSTATATIONS DES
DOUANES

SUJET : GEOGRAPHIE

Durée : 03 heures

La croissance économique : une condition nécessaire et /
ou suffisante pour lutter contre la pauvreté au Sénégal.